

PLAN LOCAL D'URBANISME DE
CHAMPIGNY

Document graphique
Plan de zonage n° 2/2
Echelle: 1/2000ème

Mise en compatibilité du Plan Local
d'Urbanisme (PLU) de Champigny dans le
cadre de la déclaration de projet de la ZA
"Les Sables"

Vu pour transmission en sous-préfecture en annexe de la
délibération communautaire du Grand-Reims en date du
26/06/2025 approuvant la mise en compatibilité du PLU de
Champigny avec une déclaration de projet

Pour le Président,

La Vice-Présidente,
Nathalie MIRAVETE

DOSSIER APPROUVÉ

Dates d'approbation
Révision: 24/03/2016
Mise à jour: 02/09/2016
1ère modification simplifiée: 27/09/2018
2ème modification simplifiée: 27/06/2019
Mise à jour: 30/05/2021
Modification n°1: 16/12/2021
Mise à jour: 12/12/2023
Mise en compatibilité n°1: 26/06/2025



Légende

Contexte

Surfaces en eau

Informations

Prescriptions acoustiques aux abords des voies bruyantes

Prescriptions

P - Eléments de paysage, de patrimoine, point de vue, à protéger,
à mettre en valeur

Espace boisé classé

OAP

Emplacement réservé

E - Emplacement réservé aux ouvrages publics

SMS (Servitude de Mixité Sociale) - Emplacement réservé logement
social/mixité sociale

STL (Secteur avec Taille de Logement) - Secteur avec taille
minimale des logements en zone U et AU

Zones et secteurs du plan

UA: Zone urbaine mixte à dominante d'habitat

UB: Zone urbaine mixte à dominante d'habitat

UC: Zone urbaine mixte à dominante d'habitat

UDa: Zone urbaine mixte à dominante d'habitat

UDb: Zone urbaine mixte à dominante d'habitat

UE: Zone urbaine mixte à dominante d'équipement

UXa: Secteur urbain à dominante d'activités

UXb: Secteur urbain à dominante d'activités

UXc: Secteur urbain à dominante d'activités

UXd: Secteur urbain à dominante d'activités

1AUX: Zone à urbaniser à dominante d'activités

1AUXa: Zone à urbaniser à dominante d'activités "Les Sables"

1AUa: Secteur à urbaniser mixte à dominante d'habitat

1AUb: Secteur à urbaniser mixte à dominante d'habitat

N: Zone naturelle et forestière

A: Zone agricole

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER V1	12 384 m²	Réalisation d'un échangeur	Etat
ER V2	18 774 m²	Réalisation d'un échangeur	Etat
ER E (équipement public)	17 057 m²	Ouvrage, équipement et bâtiment public	Commune et/ou Reims Métropole
ER SMS (servitude de mixité sociale)	1 273 m²	Programme de logement en vue de la réalisation de la mixité sociale (L.123-2 du Code de l'Urbanisme)	Organismes prévus à l'article L.411-2 du Code de la construction et de l'habitation et/ou Commune et/ou Reims Métropole

0 50 100 150 200 250 m

